

L'an deux mil quinze, le sept septembre, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SABIN, Maire.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2015

	EMARGEMENTS PRESENCE	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS NON EXCUSES
SABIN Jacques			
BUCHOT André		X	
FRÉTIGNÉ Cécile			
CORNILLE Alain			
CHAMPIOT Daniel			
BERTHELOT Annie			
FORET Jeannine	Donne procuration à Jacques SABIN	X	
MONTAUBAN Éric			
LAINÉ Guillaume			
BOUTRUCHE Alexia			
LOZANO Nathalie			
GABILLARD Arnaud	Donne procuration à Cécile FRÉTIGNÉ	X	
PORTIER Lynda			
LANDAIS Jonathan			
MEIGNAN Élodie		X	

Mme Cécile FRÉTIGNÉ a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Résultat de la consultation de l'extension d'un chalet au VVP
- Rapports annuels d'activités 2014 du SPANC et du service d'élimination des déchets
- Admission en non-valeur
- Projet de règlement de la salle des sports
- Pôle communal : inauguration – désignation et utilisation des salles
- Acquisition de terrain – régularisation par acte administratif
- Point sur la rentrée scolaire
- Point sur le recrutement de personnel
- Questions diverses

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2015

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 29 juin 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015

2 – RÉSULTAT DE LA CONSULTATION DE L'EXTENSION D'UN CHALET PMR AU VVP

DCM N° 2015-048

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres validé par la commission d'appel d'offres, relatif aux travaux de mise en conformité accessibilité PMR d'un chalet du village vacances et pêche.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Valide** les lots suivants :

Lot 1 – Gros œuvre	Ent DOSSO	10 420.06 € HT
Lot 2 – Charpente bois	Ent MENGUY CHARPENTE	6 136.53 € HT
Lot 3 – Couverture	Ent LEROY	1 735.15 € HT
Lot 4 – Menuiseries extérieures alu	Ent POUPIN	3 808.62 € HT
Lot 5 – Menuiseries intérieures	Ent CARY	5 827.11 € HT
Lot 6 – Cloisons doublages	Ent FORVEILLE	7 752.42 € HT
Lot 7 – Electricité	Ent ROUSSELET	3 726.55 € HT
Lot 8 – Plomberie sanitaires - chauffage	Ent ROUSSELET	12 832.83 € HT
Lot 9 – Carrelage - faïence	Ent LANDRON	3 090.17 € HT
Lot 10 – Peinture – sols souples	Ent GERAULT	5 941.56 € HT
TOTAL HT (avec options)		61 271.00 € HT

- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

3 - RAPPORT ANNUEL - SERVICE ÉLIMINATION DES DÉCHETS

DCM N° 2015-049

Monsieur le Maire présente le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Prend** acte de ce rapport

4 - RAPPORT ANNUEL - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

DCM N° 2015-050

Monsieur le Maire présente le rapport 2014 sur le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Prend** acte de ce rapport.

5 - ADMISSION EN NON VALEUR

DCM N° 2015-051

Monsieur le Maire informe que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement des sommes dues par 2 familles, depuis 2008, pour la cantine et la garderie, et d'un solde de location de l'Espace Corail, pour un montant total de 471,74 € et propose l'admission en non-valeur de ces impayés.

Aucun crédit n'ayant été voté au budget primitif, Monsieur le Maire propose de procéder à la décision modificative suivante :

DEPENSES			RECETTES		
N° de compte	Intitulé	Montant	N° de compte	Intitulé	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
022	Dépenses imprévues	-500.00			
6541	Admission non-valeur	+500.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la mise en non-valeur de la somme de 471.74 €
- **Vote** la décision modificative
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6 – PROJET DE RÈGLEMENT DE LA SALLE DE SPORTS

Monsieur le Maire présente le projet de règlement de la salle de sports.
 Le conseil municipal propose quelques modifications dans la réaction des articles.
 Une réunion avec les associations utilisatrices est à programmer dans les prochaines semaines.

7 – PÔLE COMMUNAL – INAUGURATION - DÉSIGNATION ET UTILISATION DES SALLES

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'inaugurer le Pôle communal et d'organiser une porte ouverte pour les habitants.
 Après délibération, la date du samedi 17 octobre est retenue.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir à des noms pour les différentes salles de réunion du pôle communal.

8 – ACQUISITION DE TERRAIN – RÉGULARISATION PAR ACTES ADMINISTRATIFS

DCM N° 2015-052

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 novembre 2010, le conseil municipal autorisait le Maire à signer l'acte administratif relatif à la cession par Mme BOUDOISEAU d'une partie de la parcelle cadastrée C 1038 pour l'aménagement de l'entrée du parking de l'Espace Corail. La délibération ne précisant pas que la cession est établie pour l'euro symbolique, il convient de la régulariser.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle aussi que lors de la démolition des garages de la propriété de M. CHURIN en 2013, rue du Lac, il avait été convenu avec le propriétaire que la commune récupère pour l'euro symbolique la partie frappée d'alignement sur la rue du Lac et que cette cession serait régularisée par acte administratif.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer l'acte administratif de la cession, à la commune de Villiers Charlemagne, de la parcelle C1646, d'une contenance de 88m², appartenant à Mme BOURDOISEAU Denise, pour l'euro symbolique.
- **Autorise** le Maire à signer l'acte administratif de la cession, à la commune de Villiers Charlemagne de la parcelle C1743, d'une contenance de 35m², appartenant à M. CHURIN Nicolas, pour l'euro symbolique.

9 – POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Madame FRÉTIGNÉ communique le bilan des effectifs des écoles.

10 – POINT SUR LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe que :

- Mme STORTZ Fabienne a été recrutée en CUI (contrat unique d'insertion) pour une durée d'un an renouvelable, sur la base de 26h/semaine annualisées, pour occuper le poste d'adjoint technique avec les missions suivantes :
 - Cantine à Ruillé
 - NAP à Villiers et Ruillé
 - Garderie à Villiers
 - Ménage à l'école de Villiers et le pôle communal.
- Mme CADOT Marie a été recrutée, en CDD de 2 mois, jusqu'aux vacances de la Toussaint, dans l'attente du recrutement de Mme BRILLET Aurélie en CA (contrat d'avenir) à temps complet, pour occuper le poste d'adjoint technique avec les missions suivantes :
 - Cantine à Villiers
 - NAP à Villiers et Ruillé
 - Garderie à Villiers
 - ALSH le mercredi et petites vacances.

11 – REMBOURSEMENT DE MATÉRIEL

DCM N° 2015-053

Monsieur le Maire informe que divers jeux pour le pôle enfance ont été achetés lors d'un vide grenier par Madame FRÉTIGNÉ et qu'il convient de lui rembourser ces achats.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Autorise** le Maire à rembourser la somme de 30 € à Mme FRÉTIGNÉ.

12 – FORMATION DES ÉLUS

DCM N° 2015-054

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le Code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 1% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formation doivent être agréés, Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2123-13 du Code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat, quel que soit le nombre de mandat qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **Adopte** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 1% du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formation ;
 - Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la collectivité ;
 - Liquidation de la prise en charge sur justificatif des dépenses ;
 - Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
- **Décide** selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

15 – PROLONGATION CONVENTION LOCATION 16 RUE DES ROCHETTES**DCM N° 2015-055**

Monsieur le Maire fait part de la demande formulée par M. et Mme GREFFIER Pierrick pour prolonger d'un mois et demi (jusqu'au 15 novembre 2015) l'occupation du bâtiment 16 rue des Rochettes, en raison du retard des travaux de réhabilitation de leur résidence principale.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de location du 25 mars 2015 pour le bâtiment : 16 rue des Rochettes, pour la période du 1er octobre 2015 au 15 novembre 2015.

La séance est levée à 22H25

FEUILLET DE CLOTURE

Liste des délibérations :

2015-048	Résultat de la consultation de l'extension d'un chalet PMR
2015-049	Rapport annuel du service élimination des déchets
2015-050	Rapport annuel du SPANC
2015-051	Admission en non-valeur
2015-052	Acquisition de terrain – régularisation par acte administratif
2015-053	Remboursement de matériel
2015-054	Prolongation convention location 16 rue des Rochettes

SABIN Jacques	
FRÉTIGNÉ Cécile	
CORNILLE Alain	
CHAMPIOT Daniel	
BERTHELOT Annie	
MONTAUBAN Éric	
LAINÉ Guillaume	
LOZANO Nathalie	
BOUTRUCHE Alexia	
LANDAIS Jonathan	
PORTIER Lynda	